

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 6 mars 2013

Présidence de Mme Patricia Correia da Rocha

Conseillers présents : 78

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à accepter la succession, sous bénéfice d'inventaire, de feu Mme Denise Chuard selon l'inventaire établi par la Justice de paix du district de Morges ;
2. d'inviter la Municipalité à porter la somme qui lui revient, sous déduction des frais, en recettes extraordinaires.

Résultat de la votation : **Majorité évidente (une abstention)**

Ainsi délibéré en séance du 6 mars 2013.

L'attestent :

La présidente

La secrétaire

Patricia Correia da Rocha

Jacqueline Botteron